

# Prise d'acte du rapport du vérificateur général concernant le patrimoine bâti

Mardi 6 juillet 2021

# Engagements

- Trois décennies de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.
- Poursuivre les actions déjà en place afin de mieux connaître, préserver et mettre en valeur le riche patrimoine bâti de son territoire.
- Prendre en compte les recommandations du vérificateur général et les mettre en application.

# Inventaires patrimoniaux

Poursuivre la réalisation et la mise à jour des inventaires de bâtiments patrimoniaux :

- les territoires couverts par les visions d'aménagement;
- les programmes particuliers d'urbanisme (PPU);
- les territoires non couverts par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ);
- les secteurs aux abords des sites patrimoniaux;
- les propriétés municipales;
- le patrimoine moderne.

## **Inventaire à la Ville de Québec**

- Information variable pour 13 862 bâtiments inventoriés;
- 8 737 présentent une valeur patrimoniale présumée;
- La majorité sont dans les quartiers centraux, sous la CUCQ. La majorité provient d'un inventaire avant 2012, donc documenté, même s'il n'est pas à jour.

# Commission d'urbanisme et de conservation de Québec

- Instance unique au Québec et indépendante;
- Contrôle l'implantation et l'architecture des constructions et la démolition d'immeubles dans les secteurs où elle a juridiction;
- Assure un développement harmonieux dans le Vieux-Québec et son territoire de juridiction;
- Couvre près de 17 000 bâtiments;
- Exercice de modernisation des pratiques de gouvernance et des outils de la CUCQ en cours;
- En 2020, les règles de fonctionnement et le processus de dotation des commissaires ont été révisés afin d'accroître la compétence collective.

## CUCQ et protection

- Depuis décembre 2019, 1 000 bâtiments de valeur présumée ont été assujettis à la CUCQ.
- Lorsqu'il y a demande de démolition, l'évaluation patrimoniale est alors réalisée, et selon le résultat, la CUCQ peut apprécier la pertinence de la démolition avec tous les éléments en main.

# Vision du patrimoine 2017-2027

## Vision sur 10 ans

- 8 axes dont 4 en patrimoine bâti;
- 44 actions pour 2017-2021
  - 73 % réalisées (32 actions)
  - 27 % ne sont pas entièrement réalisées, ont été abandonnées ou nécessitent une révision.
  - De ces 44 pistes d'actions, 30 % (13 actions) ne concernent pas le patrimoine bâti.

La mise à jour du plan d'action de la Vision du patrimoine sera faite et un nouveau plan d'action 2021-2027 sera réalisé et mis en place.

Comme recommandé, la Ville fera mieux connaître la Vision du patrimoine aux services municipaux et autres partenaires.

# Inspection de bâtiments

- Depuis 2012 l'Arrondissement de La Cité-Limoilou assure le suivi du plan d'action et d'intervention visant les bâtiments vétustes et délabrés.
- Janvier 2019 Regroupement des inspecteurs des arrondissements afin d'harmoniser et d'optimiser les pratiques et ainsi d'assurer une meilleure couverture en inspection du territoire.
- Octobre 2020 Déploiement sur 4 ans du plan d'action des bâtiments vétustes et délabrés à l'ensemble du territoire.
- D'ici fin 2021, plus de 2 500 inspections réalisées;
  - D'ici 4 ans, portrait de l'état des bâtiments patrimoniaux sur l'ensemble du territoire.

# Le patrimoine une responsabilité partagée collective

La responsabilité du patrimoine est à la fois collective et individuelle. Tous les propriétaires de bâtiments doivent entretenir de façon adéquate leur bâtiment de façon à en assurer la pérennité, la sécurité et l'esthétisme selon les règles de l'art.

En tant que propriétaire d'un bâtiment patrimonial, la préservation de son intérêt est également un facteur à considérer.

La Ville, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, soutient financièrement les propriétaires par différents programmes.

## Entente de développement culturel

- Bonification de 10,05 M\$ (50 % Ville, 50 % MCC) sur 3 ans pour les programmes pour des bâtiments privés pour 2021-2022-2023.

### Depuis 2010 :

- 15 M\$ pour le soutien par la Ville aux propriétaires privés;
- Au total 40,5 M\$ investis par la Ville et le MCC

Révision des programmes de subvention en continu afin de mieux soutenir les projets de restauration, de recyclage et de construction dans les sites du patrimoine et hors des sites du patrimoine et de s'adapter aux nouvelles réalités du marché de l'habitation et de la construction.



# Patrimoine religieux

Rapport du groupe de travail sur la préservation du patrimoine religieux et à la mise sur pied d'une mesure d'aide pour les églises (2018).

Depuis, 3 M\$ annuel sont investis par la Ville de Québec et le MCC sur une période de 10 ans pour 8 églises de valeur exceptionnelle.

La Ville a converti de façon exemplaire des édifices religieux en bibliothèques :

- La Maison de la littérature, ancien temple Wesley, 10 M\$;
- La bibliothèque Monique-Corriveau, ancienne église Saint-Denys, 11,5 M\$;
- La bibliothèque Claire-Martin, ancienne église St. Matthew, 500 000 \$.

La Ville a soutenu plus de 25 projets de recyclage d'édifices religieux en lieux culturels, publics ou communautaires, dont :

- Le monastère des Augustines (6,3 M\$),
- Le monastère des Ursulines (200 000 \$),
- L'École de cirque de Québec.

# Les propriétés de la ville

13 maisons patrimoniales de propriété municipale

Entretien et soutien aux organismes d'animation ou de loisir culturel

Plus de 350 000 \$ investis annuellement

Propriétaire et occupante de bâtiments patrimoniaux publics ou industriels suivants :

- l'Hôtel de ville,
- la caserne Saint-Nicolas (800 000 \$),
- l'édifice F-X-Drolet (26 M\$),
- le Palais Montcalm (22 M\$).

La Ville a soutenu plusieurs autres projets au bénéfice de ses citoyens :

- Couvent de Beauport (7 M\$),
- Domaine Maizerets – Grange (3,2 M\$),
- Site de la Visitation ancienne église et presbytère
- Le Grand Marché (24 M\$).

# Bâtiments patrimoniaux restaurés et redonnés aux citoyens



Dans les investissements d'importance en matière de patrimoine, la Ville a un parti pris pour soutenir des équipements alliant le patrimoine et l'accessibilité publique.

# De nouveaux outils pour agir

L'adoption de la loi 69 modifiant la loi sur le Patrimoine culturel offre de nouveaux outils concernant l'entretien ou la conservation des bâtiments dont :

- le pouvoir d'acquérir un immeuble patrimonial à l'égard duquel un avis de détérioration a été inscrit (sans exiger qu'il soit vacant depuis 12 mois ou qu'il présente un risque pour la santé et la sécurité des personnes);
- l'augmentation à 250 000 \$ de la limite maximale de l'amende pouvant être imposée pour une infraction au règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.



VILLE DE   
**QUÉBEC**  
*l'accent  
d'Amérique*